

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 21 juin 2021 à 19h00
Présidence : M. Luc Magnollay
Salle polyvalente

Après les salutations d'usage aux Conseillers et à la Municipalité, le président rappelle que la séance se déroule à nouveau hors de la salle habituelle et avec les mêmes équipements et règles que les fois précédentes en raison de la pandémie COVID-19. Le président salue la Municipalité, la boursière Mme. I Ciampi, la secrétaire Mme F. Gantin, ainsi que le public et la représentante de la presse : journal de Morges. Enfin, chacun est invité à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Trois membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2021
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°03/2021 relatif à la gestion et aux comptes 2020
6. Préavis n°04/2021 relatif au nouveau règlement communal sur la protection des arbres et addendum relatif à la protection du Grand Capricorne et du Lucena Cerf-Volant
7. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'A.S.S.A.G.I.E. (Association Scolaire Aubonne – Gimel – Etoy)
8. Rapport du président
9. Rapport du syndic
10. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel :

45 Conseillers participent à la séance, trois excusés, deux démissionnaires. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis. Le président rappelle la démission de M. Boris Cuanoud et annonce le départ de la Commune de M. Thibault Tribolet au 31 mai 2021.

2. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 :

Corrections demandées par :

M. F. Magnollay :

Page 2693: « **Des** CHF 2'500'000.00 » au lieu de « Les... ».

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil :

- M. L. Magnollay – président :

Les résultats des votations fédérales sur cinq sujets le 3 juin dernier dans notre Commune: au niveau de la participation : 1'015 enveloppes valables rentrées, après déduction des non valables et des nulles, 993 suffrages rentrés soit environ 60%, c'est une bonne participation. L'initiative populaire eau propre a été rejetée à 67,6%, l'initiative populaire contre les pesticides de synthèse a été rejetée à 63,1%, la loi sur le COVID-19 a été acceptée à 72,5%, la loi sur le CO2 acceptée à 55,1%, la MPT, loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme est acceptée à 60,1%. Merci à toute l'équipe du Bureau pour leur engagement, leur travail rapide et précis lors de cette matinée de dépouillement.

Votations 2021: 7 mars (élections communales générales) / 28 mars (2^{ème} tour) / 25 avril (suppléants) / 13 juin / 26 septembre / 28 novembre.

Séances CC 2021	Remise des rapports	Commentaires
15 février	03 février	
29 mars	17 mars	<u>Annulée</u>
10 mai	28 avril	
21 juin	9 juin	
13 septembre	1 septembre	
1 novembre	25 octobre	
13 décembre	01 décembre	Repas de fin d'année

+ 3 juin 19h00 : Installation des autorités par M. le Préfet

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J. Fernandez - syndic :

Une seule communication ce soir, nous avons signé jeudi le contrat avec l'entreprise Guillet SA pour la construction de la salle triple. La première machine est sur les lieux depuis ce matin.

b) M. J.-M. Schlaeppli :

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle n° 347 chemin de la Corniche 13 – M. Jean-Marie Vouillamoz, construction d'une piscine.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 1525 centre I-Life – transformation du restaurant.
- Parcelle n° 663 magasin de meubles Livique – aménagement d'une plateforme élévatrice et abaissement du trottoir.
- Parcelle n° 167, rue du Jura, Mme. Raphaëla Cirillo – construction d'un couvert à voiture.
- Parcelle n° 678, chemin du Clos-Devant 17, M. Daniel Bettens – construction d'une véranda non-chauffée.

5. Préavis n°03/2021 relatif à la gestion et aux comptes 2020 :

- M. L. Magnollay – président : Je remercie la Municipalité et particulièrement Mme. I. Ciampi pour leur rapport et ses explications sur les comptes bien détaillées et compréhensibles, y compris les explications sur la péréquation financière Canton-Commune.

Mme. S. Jara lit les conclusions de la Commission de gestion.

- M. L. Magnollay – président : Je souligne que les conclusions de la Commission sont identiques à celle de la Municipalité et j'ouvre la discussion.

- M. FÜRER : Une question par rapport à l'eau, on apprend dans le rapport que l'apport d'eau en provenance d'Aubonne est à l'arrêt suite à un souci de conduite, peut-on avoir plus de précisions sur la nature de ce problème et quand il pourra être résolu et qu'est ce qui est prévu dans ces cas-là au niveau des statuts par exemple quand une commune ne peut pas fournir à d'autre ? Est-ce que ça a des conséquences particulières ?

- M. C. Viquerat : Ces conduites apportent de l'eau depuis Aubonne à destination de Buchillon. Cette conduite a lâché en octobre 2019, elle a été réparée il y a à peu près trois mois donc elle est maintenant opérationnelle. Ce qui veut dire que sur toute l'année 2020 il n'y a pas eu d'eau en provenance d'Aubonne. Nous avons continué à fournir de l'eau à Buchillon mais en provenance essentiellement du Chanivaz station des Pontets, cette eau est vendue aux frais de fonctionnement à la commune de Buchillon.

- M. C. FÜRER : Une autre question sur le fonds du développement durable : dans le préavis il est noté qu'il n'y a pas eu d'attribution par faute de directive mais je voudrais savoir s'il y a eu des demandes, s'il y a eu un intérêt.

- M. C. Viquerat : Le fonds durable n'a pas eu de dépense sur 2020. Depuis que les directives sont valides, dès le 1^{er} janvier 2021, nous avons eu des demandes pour sept vélos qui ont été subsidiés et nous avons des dossiers en préparation. De mémoire, une fois pour une installation solaire thermique pour le chauffage de l'eau chaude d'un

immeuble, pour deux immeubles une isolation périphérique et remplacement d'un chauffage à gaz par une PAC air-eau, et dernièrement un dossier qui concerne le remplacement d'une chaudière à mazout d'une villa par une pack air-eau également. Si ce dossier arrive à convaincre un des propriétaires il semblerait que deux autres de ses voisins soient intéressés également.

- M. C. FÜRER : Et l'année passée, lorsqu'il n'y avait pas encore de directive, est-ce qu'il y a eu des demandes auxquelles nous n'avons pas pu répondre ?

- M. C. Viquerat : L'année dernière on a eu des demandes mais elles étaient largement hors délai car il s'agissait de dépenses de 2019, on a donc pu y répondre négativement. On aurait été embêté si elles avaient été de 2020.

- M. F. Magnollay : Page 5, on a un tableau duquel il ressort qu'il y a eu pas mal de fuites d'eau, voire de pertes et d'utilisation non facturée. Est-ce qu'on a pu faire à présent le tour du sujet et savoir pourquoi il y a eu ces écarts et s'il s'agit d'un problème informatique ou de pertes réelles par des trous dans les conduites ?

- M. C. Viquerat : En effet à l'issue de l'année nous avons un manque eau d'environ 700'000m³ par rapport aux années précédentes, ce qui veut dire qu'on est passé à 10,5% de pertes, par rapport aux années précédentes au cours desquelles nous étions autour de 3 à 5%. C'est vrai que c'est un sujet qui nous inquiète mais j'aimerais quand même préciser que les associations professionnelles disent qu'un réseau est excellent quand les pertes sont inférieures à 15%. Nous recherchons actuellement toujours les origines, nous avons identifié pour l'instant 15% des 700'000m³, reste encore à travailler sur le reste. Je vous rappelle qu'à l'heure actuelle nous n'avons qu'une mesure par année et que la prochaine est au mois de novembre, donc fin de cette année.

Passage en revue des comptes page par page :

- M. F. Magnollay : Page 23, dans le détail des préavis, on voit qu'on a un préavis de 2017 encore ouvert, trottoir d'Allaman, route d'Allaman, avec une facture qui semble manquer précisément de CHF 10'032.- Est-ce que c'est une facture va se faire attendre encore longtemps ?

- M. C. Viquerat : Ce n'est pas une facture manquante mais une prestation qu'il reste à effectuer, il s'agit de l'inscription des servitudes sur le registre foncier. C'est une procédure épouvantable qui a sans doute été encore retardée à cause des histoires de l'année passée. C'est un dossier qui avance trop lentement. En principe on devrait s'en sortir avec un peu moins de 10'000 fr.

- M. F. Magnollay : Heureusement qu'on n'a pas vendu le terrain en attendant vu qu'on n'a toujours pas l'inscription au registre foncier. Toujours à la page 23, il est fait mention des préavis n° 01/2019 qui touche les travaux de défense incendie pour l'Espérance, je voudrais mieux comprendre, alors que les travaux sont terminés, pourquoi on a un préavis de l'ordre de 443'000 fr. et on arrive vraiment beaucoup plus bas. Est-ce qu'on s'était trompé lors de l'établissement du préavis ou que s'est-il passé ?

- M. C. Viquerat : Il y a plusieurs explications dans le texte qui ne devaient pas être suffisamment claires. En fait le préavis a été posé avant les appels d'offre, on a déjà eu une agréable surprise car les offres ont été nettement plus favorables qu'espéré. Le deuxième point c'est qu'il y a une erreur dans le préavis car la TVA est comptée deux fois et pour terminer, les mutualisations qu'on a pu réaliser en collaboration avec l'Espérance ont permis d'économiser approximativement 30'000 fr. supplémentaires.

- M. F. Magnollay : Merci pour ces explications et bravo pour les réductions de coût. Page 27, point b, les conclusions, on voit « dissolution pour travaux futurs de 400'000 fr. » J'aurais voulu comprendre le raisonnement de la municipalité, il s'agit d'un complément d'amortissement sur les travaux du Collège des Ecureuils si je ne me trompe pas, pourquoi 400'000 fr. et pourquoi pas 600'000 fr. puisqu'il reste au bilan une somme assez coquette on dira.

- M. J. Fernandez : C'était prévu ainsi dans le préavis des Ecureuils.

- M. F. Magnollay : Je ne suis pas allé regarder jusque-là, merci M. le syndic. Page 33, ligne 354 : maison de commune, rubrique avec entretien bâtiment charges variables de 84'869 fr. 51. Je sais que dans le budget on a un compte global qu'on répartit ensuite mais on voit aussi que cela nous donne une vision un peu faussée lorsqu'on compare le budget avec le réel. Comment pourrait-on faire au niveau du budget pour que ces montants d'entretien qui sont répartis à un moment donné apparaissent quand même dans les rubriques concernées ?

- M. J. Fernandez- syndic : Sauf erreur à l'époque on nous a demandé de réduire le coût des postes du budget et de regrouper un petit peu pour éviter d'avoir des escaliers sans arrêt, donc on l'a fait. Si on doit revenir en arrière c'est possible, en posant quelques soucis, on peut toutefois toujours y réfléchir.

- M. C. Fürer : Position 9122, le prêt au TC Etoy, la somme est plus grande parce qu'on a inclus le deuxième prêt, je ne sais pas s'il ne faudrait pas une fois corriger pour que cela soit plus clair.

- M. L. Magnollay – président : Merci pour cette remarque dont Mme. Ciampi a pris note.

- M. F. Magnollay : Page 39, la rubrique 911 des débiteurs, receveurs d'Etat 2'675'000 fr. et autres débiteurs 701'000 fr. A ce jour qu'a-t-on encaissé de ces positions au 31 décembre ?

- Mme. I. Ciampi - boursière : Je vous invite à traiter d'autres questions en attendant car j'en ai bien pour 5 minutes à retrouver l'information.

- M. F. Magnollay : Toujours à la page 29, on a des actifs transitoires qui sont de 1'218'920 fr. Est-ce qu'on pourrait connaître la nature de ces actifs transitoires s'il vous plait ?

- M. J. Fernandez - syndic : Cela représente nos amis de la péréquation et de la facture sociale.

- M. F. Magnollay : Page 40, au compte 9 144 230, j'étais étonné du libellé, il est marqué « réalisation travaux défense incendie

Espérance et égout » N'y a-t-il pas une petite confusion entre incendie et égout ?

- Mme. I. Ciampi - boursière : C'est parce que le préavis s'appelait « défense incendie » mais il y avait aussi une partie égout.

- M. F. Magnollay : Bon, vous savez pourquoi je pose toutes ces questions. Je voudrais juste savoir si possible quels sont les titres détenus dans le compte 915 399 « divers titres ».

- Mme. I. Ciampi - boursière : Il n'y a pas grand-chose : des titres pour la Société Coopérative de St-George, le Caveau du Château d'Aubonne, la Société Coopérative de la Patinoire Artificielle de Morges, la Société Coopérative de la Piscine d'Aubonne, l'Association du Musée Romand de la Machine Agricole et la Coopérative Vaudoise de Cautionnement.

- M. G. Biondi Morra : Est-ce que c'est correct que les revenus de la commune issus de l'impôt sur le revenu et la fortune ont augmenté à travers cette crise, de 7'500'000 fr. à 7'800'000 fr. par contre au niveau des entreprises on parle de 2'400'000 fr. à 1'700'000 fr., c'est donc là qu'on voit le contrecoup de la crise mais si ce n'est que cela j'ai l'impression qu'on s'en sort plutôt bien. J'aimerais savoir si j'ai bien compris.

- M. J. Fernandez - syndic : Effectivement nous avons une augmentation au niveau de l'impôt sur la fortune des personnes privées. En ce qui concerne les entreprises, on revient à une norme à peu près normale car il faut savoir aussi que la RFFA est entrée en vigueur, l'impôt sur les entreprises est descendu.

- Mme. I. Ciampi – boursière : Pour répondre à la question de M. Magnollay, au niveau des autres débiteurs aujourd'hui on est à 1077 fr. des 700'000 fr. Au niveau des impôts je ne peux malheureusement pas répondre car je ne peux pas avoir la date valeur au 31 décembre et puis la date à aujourd'hui de ce qui a été encaissé, cette information ne nous est pas transmise par les impôts. Je peux dire combien on a reçu d'acomptes à ce jour mais pas ce qu'il reste des années précédentes.

- M. L. Magnollay – président : Merci. Vous avez également reçu avec les comptes tout un tas de rapports : notamment celui du centre des jeunes, Valorsa, Médiathèque, ORPC. Est-ce que vous souhaitez poser des questions sur l'un de ces rapports ? Cela n'a pas l'air d'être le cas.

Votation

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2020 ainsi que le bilan tel que présenté ;

Accepté à l'unanimité

2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière ;

Accepté à l'unanimité

3. de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Accepté à l'unanimité

- M. L. Magnollay - président : Je souhaite encore adresser un grand bravo et merci à la Commission de gestion pour son travail et son rapport.

6. Préavis n° 04/2021 relatif au nouveau règlement communal sur la protection des arbres et addendum relatif à la protection du Grand Capricorne et du Lucena Cerf-Volant

- M. L. Magnollay – président : Concernant le rapport du préavis, nous avons un cas particulier puisque M. Tribolet pensait participer ce soir à notre Assemblée sans avoir mesuré les conséquences de son inscription le 31 mai dernier dans sa nouvelle commune de domicile lui faisant perdre ainsi tout droit de siéger à partir de cette date, il ne pouvait de ce fait pas signer le rapport de la Commission qui est daté du 3 juin. Un nouveau rapport officiel a été établi avec pour seul changement la signature du rapporteur qui est Mme Hüsler, je m'en porte garant, il est ici sur mon bureau. Je passe donc la parole au président de la Commission pour lecture des conclusions de cette dernière.

- M. C. Delétra : Juste une correction, le nouveau rapporteur est M. J.-L. Knigge.

- M. L. Magnollay – président : Merci M. Delétra et je confirme qu'il est bien signé par M. J.-L. Knigge, mes excuses. Nous avons donc des conclusions divergentes avec celles de la Municipalité comme vous pouvez le voir en point 3 qui a été amendé par la Commission et je demande à la Municipalité si elle veut se rallier à ce changement ?

- M. J. Fernandez – syndic : Nous allons nous rallier à cette conclusion. Juste pour votre information, le Canton planche sur un système qui soit plus sympathique qu'une feuille Excel qui sera toutefois utilisée pour le début de cet inventaire.

- M. F. Magnollay : Avec le règlement on a un addendum dans lequel il y a, à la page 7, un titre « règlement du classement communal des arbres ». Est-ce qu'il y a un texte manquant après ou est-ce qu'on devrait dire que ce règlement est annulé par l'instauration du nouveau règlement de protection ? J'ai eu de la peine à comprendre.

- Mme T. Séverin : Je pense qu'il s'agit d'une inversion des pages 6 et 7 parce que le règlement en lui-même se termine à la page 5 et ensuite il y a la page des signatures et à mon sens l'addendum pourrait être mis ensuite.

- M. L. Magnollay – président : Mais dès lors est-ce que le titre est bien juste puisque d'un côté nous avons « règlement communal sur la protection des arbres » et sur la page 7 nous avons « règlement

du classement communal des arbres ». Ne faudrait-il pas avoir 2 fois le même titre ? C'est bien une erreur et ce titre doit être changé, merci. Je vous rappelle que ce règlement pourra être mis à l'enquête dès qu'il aura été accepté.

- M. C. Furer : Une remarque sur l'article 3 du règlement, j'aimerais savoir ce qu'on entend par un élagage et un écimage inconsidéré d'un arbre.

- M. J.-M. Schlaeppi : Je crois que la phrase est claire en tout cas pour un professionnel. Tout élagage et écimage inconsidéré et non exécuté dans les règles de l'art seront assimilés à un abattage effectué sans autorisation. Vous voyez souvent des arbres style les platanes desquels on coupe les branches chaque année, imaginez qu'on décide de couper toutes les charpentières. Cela serait considéré comme un acte de presque abatage.

Votations

1. D'approuver le préavis n° 04/2021 relatif au nouveau règlement communal sur la protection des arbres et addendum relatif à la protection du Grand Capricorne et du Lucane Cerf-Volant,

Accepté à l'unanimité

2. d'autoriser la Municipalité à déposer le règlement pour une mise à l'enquête,

Accepté à l'unanimité

3. de charger la Municipalité de recenser les arbres plantés à titre compensatoire afin de garantir leur protection.

Accepté à l'unanimité

7. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'A.S.S.A.G.I.E

- M. L. Magnollay – président : Vous avez pu trouver le rapport des délégués dans les documents de la réunion de ce soir. Habituellement les délégués nous faisaient lecture de leur rapport sans que vous l'ayez vu au préalable. Dans le cas de figure actuel je pense qu'il n'est pas nécessaire de lire devant le Conseil, toutefois, je ne voudrais pas déroger au protocole habituel et vous retourne la question. Souhaitez-vous la lecture de ce rapport ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc la discussion pour les personnes qui auraient des questions à poser aux délégués.

- M. T. Creteigny : Une question au niveau de l'abonnement Mobilis, tous les élèves reçoivent un abonnement quatre zones, est-ce que c'est vraiment justifié pour tous les élèves de l'ASSAGIE ?

- Mme. T. Séverin : C'est effectivement ça, tous les élèves reçoivent un abonnement quatre zones qui va d'Etoy jusqu'à Gimel. On

négoce un tarif bien inférieur au tarif habituel des quatre zones. Il est quand même pas mal utilisé pour des déplacements de classes, pour des animations et différentes choses quand on arrive à les déplacer en bus de ligne, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est également une prestation qu'on offre à tous les élèves surtout quand ils grandissent un peu et qu'ils se déplacent pour rejoindre leurs amis (piscine Aubonne, Outlet Allaman...) C'est une habitude qu'on tente de leur donner de se déplacer en transport public du fait de l'accès gratuit. Nous n'avons pas fait d'étude de rentabilité sur le calcul de chaque course faite par rapport au prix payé globalement par l'ASSAGIE. Il y a beaucoup d'élèves déplacés en bus, cet abonnement permet donc de prendre en charge une partie de ces coûts et cela reste une prestation que l'ASSAGIE offre à ses élèves sans étude de rentabilité.

- M. L. Magnollay – président : Je remercie nos délégués pour leur participation à l'ASSAGIE et les remercie tous les trois pour leur rapport très intéressant. Merci de cet engagement.

8. Rapport du président :

- M. L. Magnollay – président : Durant cette dernière année, nous nous sommes réunis à cinq reprises, outre les préavis administratifs tels le taux d'imposition, le budget et les comptes que nous avons acceptés sans modification, nous avons traité en septembre dernier de l'augmentation des suppléants au Conseil communal, en décembre des indemnités du Conseil communal et de la Municipalité pour la prochaine législature, en février nous avons eu une longue séance de présentation de l'état d'avancement des travaux d'étude de la salle multisports, en mai nous avons décidé du plus gros préavis traité jusque-là par notre Conseil aboutissant à l'octroi d'un crédit de 14'525'000 fr. pour une salle multisports, restaurant scolaire et vestiaires extérieurs plus 1'338'000 fr. pour des aménagements extérieurs de la zone des Communaux. Et finalement ce soir nous avons accepté le règlement communal sur la protection des arbres. S'il fallait encore se rappeler de quelques faits divers de cette dernière année, outre le fait que nous n'avons jamais pu siéger dans notre salle officielle, je relèverais que l'effectif du Conseil malgré une élection complémentaire termine à 48 membres après la démission de M. B. Cuanoud et M. T. Tribolet, ou encore notre tentative pas très réussie de permettre le suivi des séances par Teams, et finalement la mise à disposition d'un espace virtuel pour le Conseil sur le serveur de la Commune. Quant aux élections communales, il faut quand même dire que cela aura été pour le Bureau de nombreux mois d'attention et de suivi en commençant par la préparation du flyer et de la séance d'information respectant les prescriptions COVID-19, le 26 novembre dernier. Des élections prolongées par un deuxième tour pour le Conseil jusqu'à l'élection tacite des suppléants et du syndic en avril. Une expérience très enrichissante, la découverte de beaucoup de concitoyens et le plaisir de sentir un village vivant pouvant compter sur un potentiel de personnes motivées et prêtes à

s'engager pour le bon fonctionnement et le développement de notre collectivité. Je profite de ce chapitre pour remercier chaleureusement notre secrétaire qui a pris une grande part du travail à sa charge notamment assurant à chaque fois les présentations des candidats entre autres. Je remercie également le Bureau du Conseil engagé durant de nombreuses heures de dépouillement et toujours dans le calme et la bonne humeur. C'est un plaisir pour un président de travailler dans de si bonnes conditions et si bien entouré. Et pour finir, fin de législature signifie aussi pour quelques-uns la fin de leur engagement dans notre Conseil. Sans compter les deux dernières démissions et en espérant n'oublier personne, quinze conseillers ont décidé de se retirer : M. A. Allaman, M. M. Bolomey, Mme. A. Bovard Duboux, Mme. S. Capt, M. L. Capt, Mme. L. Garnier Pagot, M. B. Gianola, M. F. Magnollay, M. C. Da Silva, M. S. Pahut, M. N. Plumey, M. D. Rojard, M. U. Rattenni, M. T. Veuthey, M. C. Widmann. Au nom de la population d'Etoy je vous remercie sincèrement pour votre engagement pour notre communauté et pour toutes ces années, pour certains des décennies, au service du Conseil communal et je remercie plus particulièrement ceux qui se sont engagés dans des Commissions sans compter leur temps et leur énergie pour le bien de tous et pour que le Conseil puisse prendre de bonnes décisions sur de bonnes analyses. Soyez remerciés pour ça et tout ce que j'ai oublié. Permettez-moi, même si ces cinq-là poursuivent leur engagement, de remercier notre syndic et nos municipaux pour leur travail, leur adaptation, il en a fallu cette dernière année, pour les nouveaux projets, leur rigueur dans la gestion des deniers publics et leur motivation intacte pour attaquer une nouvelle législature. Je leur souhaite d'ores et déjà plein succès. Merci finalement à tous ceux qui restent, les prochaines années seront pleines de défis que je me réjouis de partager avec vous.

9. Rapport du syndic :

- M. J. Fernandez – syndic : Je ne vais pas revenir sur les séances et préavis que M. le président a déjà évoqués, je crois qu'ils sont suffisamment longs, vous les retrouverez dans mon exposé. Durant cette législature, votre Conseil a accordé des crédits extrabudgétaires pour un montant de 4'875'000 fr. (montants votés sur préavis) qui ont pu être investis sans recourir à l'emprunt, douze préavis. Un préavis a été refusé, le n° 04/2019, relatif à une demande de crédit de 465'500 fr. pour augmenter l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque sur le site des Communaux. Je vous fais grâce des crédits hors budget réalisés car ils sont longs, et les crédits hors budget restant à réaliser sont au nombre de deux, les derniers que votre président vous a évoqué. Malgré les circonstances difficiles vécues, conséquences de la pandémie du COVID-19, la Municipalité a continué à œuvrer et à maintenir ses séances même par visioconférences ceci pour continuer à assurer la continuité et répondre aux besoins de notre population. Tous nos remerciements vont également à nos collaboratrices et collaborateurs pour

l'engagement et la flexibilité dont ils ont fait preuve tout au long de cette période et encore aujourd'hui. Une chose qui était importante durant ces moments d'inquiétude et d'incertitude, c'est la solidarité et l'entraide qui se sont développés dans notre Commune. Je profite de ce moment pour remercier encore une fois toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pendant cette période. D'autres événements inattendus ont surgi, comme le fameux champ cultivant du chanvre CBD à quelques mètres des habitations et surtout de l'enceinte scolaire. Ce dossier continue de nous occuper. Un autre dossier sensible concerne le Chlorothalonil. Depuis que l'Office fédéral de la Sécurité Alimentaire (OSAV) a dû retirer de son site les informations relatives au chlorothalonil l'automne dernier suite à une décision du Tribunal administratif fédéral d'accepter le recours du fabricant (Syngenta), c'est « silence radio », plus aucun courrier du Canton sur le sujet. Cette entreprise reproche à l'OSAV d'avoir mis en ligne des informations sur le chlorothalonil ainsi que sur ses produits de dégradations métabolites qui s'appuient sur des études de l'Autorité européenne de sécurité sur les aliments, qui juge que ce produit est probablement cancérigène. Pour l'entreprise ces informations sont erronées, inadmissibles et d'autres études démentent l'effet cancérigène des métabolites. Le Tribunal fédéral a accepté ce recours. Néanmoins le Canton de Vaud poursuit des études de traitement des micropolluants pour l'eau potable et une synthèse des recommandations devrait être disponible en fin d'année. Le développement durable a été l'un des dossiers phare de cette législature notamment par la création d'un fonds pour le développement durable et la continuation de nos actions afin de développer les transports publics et autres alternatives pour la mobilité douce. En pratique le développement de la mobilité est très compliqué car tous ces projets sont analysés avec nos voisins et sous la surveillance des services cantonaux. Pendant cette législature nous avons pu prolonger la ligne de bus 724 jusqu'à Allaman avec une fréquentation en hausse qui est réjouissante. Une piste cyclable temporaire a été tracée sur la route suisse entre Etoy et St-Prex que nous espérons bien pérenniser et une étude subventionnée par le Canton doit démarrer ces prochains mois pour améliorer les interfaces mobilité avec la gare. Un préavis sera déposé ces prochaines semaines. Donc le dossier mobilité continuera de nous occuper lors de la prochaine législature. Ce que nous avons dans l'idée pour l'avenir c'est de favoriser la qualité de vie et des valeurs durables et profitables pour tout un chacun. Des développements au niveau de l'administration communale ont eu lieu, mise en place d'un traitement électronique pour les factures (GED), qui continuera à être amélioré. Un gestionnaire électronique du temps de travail a été introduit pour tous les collaborateurs communaux. Quant à la communication, nous continuons à améliorer notre site internet et un nouveau « Petit Etierruz » a vu le jour. Après le départ de l'école international GEMS nous avons eu la satisfaction d'accueillir un gymnase à la rentrée 2020 et dont les classes vont doubler pour la prochaine rentrée. Nous étions à dix, on

passé à vingt. Dans le cadre du Littoral Park nous avons pu développer avec le Comité de gestion et l'ARCAM un club des entreprises ce qui permettra à l'avenir un meilleur dialogue et une analyse plus fine des besoins de la zone. Toutefois, malgré un travail important, une partie du plan d'affectation cantonal n'a pas pu être approuvé. Dans la cohésion sociale, l'augmentation des places d'accueil parascolaires liées au collège des Ecureuils et au collège intercommunal d'Etoy-Buchillon, l'amélioration de l'offre sportive dans la zone des Communaux comme par exemple l'inauguration en 2017 du Street Workout, pour lequel nous constatons une grande utilisation de cette zone dédiée aux loisirs et aux sports. Ainsi que la nouvelle place de jeux au centre du village qui est extrêmement bien fréquentée. Les finances communales comme vous avez pu le constater dans les comptes 2020 sont saines et le résultat est réjouissant mais nous nous devons de rester attentifs. Voilà quelques exemples d'activité de notre Commune durant cette législature. Pour ce dernier Conseil de la législature je voulais, au nom de la Municipalité, tous vous remercier mesdames les Conseillères, messieurs les Conseillers, pour votre engagement et votre collaboration tout au long de ces cinq années de législature et pour les relations excellentes que nous avons pu entretenir même si parfois quelques débats ont été animés, ils se sont toujours déroulés dans un climat serein et empreint de respect. A vous qui ce soir participez à votre dernière séance, après de nombreuses années d'engagement ou simplement pour une législature, merci de votre contribution au développement de notre commune et bon vent pour le futur que ce soit dans vos activités professionnelles, pour une retraite active ou pour vous consacrer à votre famille. Merci de tout cœur. A vous qui continuez votre engagement, nous avons d'autres défis à relever et votre municipalité se réjouit de vous retrouver à la rentrée. Passez un bel été que nous espérons plus détendu et une chose importante, prenez soin de vous et des vôtres.

10. Propositions individuelles :

- M. F. Chappuis : Merci au syndic d'avoir mentionné de bonnes nouvelles concernant le GEMS, ce magnifique établissement que le Conseil a eu l'occasion de visiter, comme le temps passe, je crois il y a trois ou quatre ans. Quelques précisions : c'est vous-même qui avez négocié avec le canton et qu'en est-il des propriétaires qui sauf erreur est un fonds d'investissement du Luxembourg. Est-ce qu'ils sont prêts à faire des concessions, est-ce que la solution de l'adjonction du gymnase est ponctuelle ou, ce que j'espère, est ce que ce serait pérenne et quelle est la possibilité pour les associations sportives de bénéficier des magnifiques installations dont bénéficie ce GEMS.

- M. J. Fernandez - syndic : Certaines choses doivent être tuées vous le comprendrez aisément en tant qu'ancien diplomate. Nous souhaitons effectivement que ce gymnase soit pérenne bien entendu, actuellement le conseil d'Etat a déposé un EMPD (exposé

des motifs et projet de décret) pour la prochaine année de 5'150'000 fr. si ma mémoire est bonne, pour l'augmentation des dix classes dont nous avons parlé précédemment. Pour la suite, rien n'est défini. Le fonds d'investissement est toujours au Luxembourg, j'ai toujours des contacts avec le représentant mais vous comprendrez qu'il y a des choses qu'on ne peut pas mentionner pour des raisons de confidentialité. En ce qui concerne le centre sportif, c'est Morges natation qui en a repris la gestion notamment pour la piscine et une partie des infrastructures extérieures et ils en ont la gestion pour cette année encore. Pour l'année prochaine, il n'y a pas encore eu de contact depuis la réouverture suite aux interdictions liées au COVID-19. En tout cas, on était très content que ce centre revive, Morges Natation a fait un excellent travail et je les contacterai dans cette fin d'été pour savoir comment la chose va continuer et quels sont les engagements qu'ils ont pris avec les propriétaires pour la suite. Le centre est utilisé et les terrains extérieurs ont aussi pu être utilisés cet hiver.

- Mme. V. Hüsler : J'aimerais aborder deux sujets. Tout d'abord la salle multifonctions et le choix de couvrir la façade sud du bâtiment avec des panneaux photovoltaïques. Il faut savoir que les nouveaux panneaux photovoltaïques sont habituellement séparés de l'enveloppe du bâtiment par une lame d'air. Des études menées par l'EPFL ont montré que cette lame d'air peut avoir un effet positif sur la performance des panneaux en réduisant leur surchauffe, la température peut en effet atteindre entre 60 et 80°C en été. Par contre, le flux d'air derrière les panneaux a également un effet inattendu il aggrave la surchauffe estivale à l'intérieur des bâtiments en augmentant l'énergie thermique transmise aux murs. L'EPFL étudie actuellement ce phénomène, des améliorations seront peut-être proposées mais cela prendra probablement du temps. Nous savons tous que la température dans les salles de gym est souvent trop élevée en été et il semblerait que le choix de couvrir la façade en panneaux photovoltaïques engendre de la difficulté à gérer la surchauffe du bâtiment. Il serait peu souhaitable de devoir renforcer la ventilation de la salle par la suite même si cette consommation supplémentaire d'énergie devait permettre d'augmenter l'autoconsommation du bâtiment. Je souhaite que la municipalité soit attentive à cette question de risque d'augmentation de température. Le deuxième point concerne la place d'accueil pour les gens du voyage, pourrions-nous avoir quelques précisions sur les conditions d'accueil des gens du voyage et savoir dans quelles mesures ces conditions sont respectées ? Des gens séjournent régulièrement à Etoy et les infrastructures à leur disposition seront encore améliorées dans le cadre du développement du site des Communaux. Comprenez bien que je n'ai rien contre ces gens mais je souhaite savoir comment les conditions d'accueil sont respectées. Ces personnes laissent-elles la place en ordre lors de leur départ, payent-elles pour l'eau et l'électricité consommées et finalement les eaux usées produites par exemple par les WC et les lave-linges des caravanes éparpillées sur la place rejoignent-elles

le réseau des canalisations d'eaux usées ou finissent-elles dans la nature ?

- M. J. Fernandez – syndic : En ce qui concerne les panneaux solaires, merci pour l'information nous allons regarder. En ce qui concerne les gens du voyage, je rappelle que ce sont des personnes de nationalité suisse, qu'il y a une ordonnance fédérale qui est en vigueur et que, entre parenthèse, si toutes les communes faisaient l'effort de les recevoir une ou deux fois par année comme on le fait nous, je pense qu'on réglerait passablement de problèmes sur les places d'accueil pour ces personnes de nationalité suisse. Pour ce qui est de l'accueil, nous mettons à disposition l'eau et l'électricité, ces personnes payent, on ne va pas faire fortune avec ça mais elles payent et d'autre part les places sont toujours laissées nickel quand ils partent. Nous n'avons jamais eu de problème avec eux. En ce qui concerne l'évacuation des toilettes, la plupart du temps ils mettent à disposition des « Mobitoi », et au niveau de l'évacuation des eaux je vais laisser Charly répondre. Ce sont des personnes qui doivent être reçues, il y aura une séance avec le Canton, que nous avons déjà demandé l'année passée et qui a dû être renvoyée à cause du COVID-19, parce qu'il faut absolument que d'autres communes réceptionnent ces personnes étant donné le manque de places. Nous les recevons deux fois par année, ils doivent s'annoncer et s'ils ne le font pas on leur dit non, c'est ce qui est arrivé la dernière fois : nous les avons donc fait retourner d'où ils venaient car ils avaient une place réservée à cet effet. Nous allons continuer avec cette politique d'accueil deux fois par année même si l'année prochaine cela va être compliqué au vu des travaux qu'il va y avoir là autour, on a déjà prévenu que la place sera fermée pour l'année prochaine. Quand on voit le peu de communes qui sont inscrites sur la feuille du délégué du canton aux gens du voyages, ça pose des questions alors qu'il y a une protection faite par une ordonnance fédérale. Nous avons jusqu'à maintenant toujours été satisfaits de la manière dont ils se sont comportés.

- M. C. Viquerat : Concernant l'évacuation des eaux usées, M. Fernandez a parlé des WC. D'après les contrôles qu'on a pu faire, on constate que généralement nous n'avons pas de problème avec les WC, c'est géré par ces équipes-là. C'est plus compliqué par rapport aux machines à laver le linge et probablement machines à laver la vaisselle. Ces deux phénomènes génèrent des eaux qui sont déversées dans le terrain ou sur les parties imperméables et qui s'immiscent quand même dans des évacuations d'eaux claires. Il y a maintenant quatre ans sauf erreur nous avons mis en place une infrastructure leur permettant d'installer leurs machines à laver le linge. Ceci pour collecter les eaux usées de ces machines. On a un peu de peine à leur faire respecter cette infrastructure car évidemment ils doivent éloigner la machine à laver de leur caravane donc c'est moins pratique pour eux mais la place qu'on leur avait mise à disposition n'était pas plate et c'était considéré également comme une gêne. Nous avons prévu des améliorations de la zone,

uniquement à l'orée de la zone, c'est-à-dire que nous allons poser en fixe : alimentation électrique, alimentation d'eau et une récupération des eaux usées, ceci pour éviter aux équipes de voiries d'équiper à chaque fois le secteur par du matériel provisoire. Cela va nous simplifier la vie mais ne va pas régler encore une partie du problème des eaux usées. On a envisagé de poser une chambre d'évacuation des eaux usées mais nous n'en sommes pas encore là, peut-être un jour.

- M. F. Magnollay : J'arrive au bout de mon parcours et je voulais partager quelques propos. C'est toujours avec plaisir, intérêt et engagement que j'ai œuvré au sein du législatif dans les diverses fonctions qui m'ont été confiées. D'abord à Buchillon pendant dix ans, en assurant la présidence de 1982 à 1988, en premier du Conseil général puis du Conseil communal. Je suis entré au Conseil communal d'Etoy en 1997, dans la Commission des finances en 2003. C'est donc durant plus de trente ans que j'ai consacré du temps et de l'énergie pour la collectivité. Je remercie mes collègues de la Commission des finances qui m'ont accompagné durant toutes les années dédiées aux finances communales. Depuis 2004, ce ne sont pas moins de trente préavis, soit 60'000'000 fr. qui ont été consacrés à des dépenses préavisées or des budgets annuels et qui ont été scrutés par la Commission des finances. J'adresse des remerciements à l'ensemble des membres du Conseil communal d'avoir challengé la Commission des finances afin qu'ensemble nous décidions, dans les seuls intérêts de la collectivité, en ayant pour objectif d'assurer à la Commune une gestion aussi équilibrée que possible du point de vue des finances et je crois que ce que nous a dit tout à l'heure M. le syndic le prouve. Je suis reconnaissant envers les membres de la Municipalité à qui je tire un grand coup de chapeau à chacune et chacun d'entre eux, pour leur engagement à la recherche permanente de faire au mieux. Nous avons eu parfois, comme dit par M. le syndic, des échanges fermes, toutefois toujours empreints de respect réciproque, dont les objectifs étaient constamment mus par des valeurs partagées, à savoir la gestion dite ménagère du patrimoine collectif. Les deux pouvoirs communaux, législatif et exécutif, sont appelés à remplir chacun leur rôle et faire qu'ensemble les besoins de la population et son bien-être soit garantis dans le respect des lois. À l'aube d'une nouvelle page de vie qui s'ouvre à moi, j'aimerais confirmer la satisfaction que j'ai eu à fonctionner au sein du Conseil communal d'Etoy, de participer aux débats et résolutions ainsi qu'aux votes des projets et décisions qui ont ensuite donné jour à des réalisations concrètes. Je formule mes vœux les plus chaleureux à vous toutes et à vous tous, membres du Conseil, et aux nouveaux membres qui ne sont pas des nôtres ce soir, ainsi qu'à Madame la municipale et messieurs les municipaux, M. le syndic, que pour tous, ensemble, vous continuiez à mettre votre énergie pour améliorer toujours la qualité de vie sous tous ses aspects des Etierruz, ceci dans un esprit de bienveillance.

- M. J.-F. Lange : J'ai deux propositions : lors de la prochaine législature, pourrait-on avoir des éléments sur la présentation écran qui seraient en rapport avec les propos de la Municipalité ? Cela faciliterait la compréhension affectée par les masques et distances de ces derniers mois. Une aide visuelle serait la bienvenue. La deuxième proposition serait de demander lors de la prochaine séance de l'ARCAM pourquoi il y a si peu d'infrastructures pour poser les vélos devant les magasins de la zone industrielle en bas. De mémoire, je ne fais pas tous les magasins, mais les plus grands magasins n'ont pas de parking à vélo et même chez Hornbach il y a une interdiction de parquer les vélos devant le magasin ce qui nous oblige à entrer dans le magasin avec le vélo pour demander où le mettre. Ce serait appréciable d'avoir plus d'espaces dédiés au parking des vélos.

- M. L. Magnollay – président : C'est plutôt le Littoral Park qui pourrait faire quelque chose pour les vélos et pour les slides c'est tout à fait possible de les remplir si la Municipalité prépare quelque chose en avance.

- M. C. Furer : J'aimerais revenir brièvement sur les résultats des votations du 13 juin, en particulier sur la loi sur le CO2 qui a été refusée par la population, qui, on nous l'a expliqué refuse de payer pour atteindre les objectifs du pays en matière de développement durable. A Etoy, la loi sur le CO2 a été acceptée à 55%, il me semble, et je pense qu'on sera presque tous d'accord là-dessus, que tant la Municipalité que le Conseil, sont assez engagés en faveur du développement durable. J'en veux pour preuve ce que M. le syndic a mentionné avant, c'est-à-dire tout ce qui a été fait en termes de mobilité, par exemple le trottoir mixte, la motion Plumey au niveau du Conseil... les aspects durables sont constamment présents dans les préavis il me semble, par exemple encore dernièrement avec la salle triple et le fonds de développement durable qui a mis un peu de temps à démarrer mais qui est là et bien installé. L'impression que j'ai eu dans les discussions au sein du Conseil c'est que la Municipalité propose des choses durables, le Conseil suit avec enthousiasme et d'un autre côté on entend que la population ne veut pas dépenser de l'argent pour réduire le CO2, ou à une faible majorité donc il y a vraiment un hiatus entre la population et les organes qui la représentent au point qu'on pourrait presque se demander à quel point on représente bien notre population. C'était un peu frustrant ce dimanche soir. Ma question à la Municipalité est de savoir comment elle a réagi à ce résultat, est-ce qu'elle en a déjà discuté, et comment la Municipalité va-t-elle agir pour redorer le blason du développement durable auprès de la population ?

- M. J. Fernandez – syndic : Que répondre ? A Etoy ça a été accepté ce qui veut dire que la population est sensibilisée. Nous ne sommes qu'une petite commune de la Suisse. Nous continuerons nos actions pour développer le développement durable au moyen de panneaux photovoltaïques et autres mais il est vrai que beaucoup de personnes déclenchent des grands mots sur ce

thème-là. Nous préférons agir que de parler. Les actions de la Municipalité vont dans ce sens-là et continuerons à y aller. C'est clair qu'il est difficile de transposer un résultat de vingt-six cantons sur une population de 2'900 habitants.

- M. C. Viquerat : José s'est déjà bien exprimé mais je pourrais rajouter qu'un des points que nous pouvons soulever par rapport à la dernière votation c'est que les taxes ne sont pas les bienvenues. Ce qu'on peut vous assurer qu'on n'a pas de projet de nouvelles taxes pour financer le développement durable et je vous assure qu'on va s'y tenir au moins pendant quelques années.

- M. L. Magnollay – président : Merci M. Viquerat pour cette bonne nouvelle. Je voudrais rajouter que malgré le refus de cette initiative, elle n'était qu'un moteur et que les objectifs restent inchangés pour le pays. Je pense que le Conseil fédéral travaille déjà sur de nouvelles directives qui permettront d'atteindre les objectifs, rien n'est perdu.

- M. C. FÜRER : Au final tout ce que nous faisons et investissons dans le développement durable vient des impôts donc indirectement de la population, vous comprendrez que mon intervention était provocatrice. Je suis très content de ce que fait la Municipalité et je pense que le Conseil doit continuer à la soutenir et je n'aimerais pas que cet élan se brise et que tout ce qui peut être fait, transmettre, communiquer avec la population et encore renforcer les efforts faits méritent d'être faits dès que possible.

Séance levée à 20h25

**Prochaine séance :
13 septembre 2021**

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin

